

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de NORMANDIE

Saint-Lô, le 25 novembre 2020

Unité Départementale de la Manche

Nos réf : EL 2020-349

Affaire suivie par : Eric LESNIAK
Courriel : eric.lesniak@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 50 71 50 52

Objet : Demande d'examen au cas par cas
Carrière LEROUX-PHILIPPE de Montebourg - Extension des activités classables

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis, par courriel reçu le 18 novembre 2020, une demande d'examen au cas par cas concernant l'extension des activités classables de votre carrière du Mont Rognueux commune de Montebourg (implantation d'une centrale d'enrobage à froid et d'un autre d'enrobage à chaud) .

Je vous informe que le dossier est complet, et est mis en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>.

Je vous rappelle que l'autorité administrative dispose d'un délai de 35 jours pour prendre sa décision de dispense ou de soumission à évaluation environnementale. Passé ce délai, si aucune décision ne vous est notifiée ou n'est mise en ligne sur le site internet de la DREAL, vous aurez obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité Départementale de la Manche,

Jean-Pierre ROPTIN

Monsieur le Directeur
S.A.S Carrières LEROUX-PHILIPPE
Le Mont Rognueux
50 310 Montebourg

Copie à : DREAL-Sri
Préfecture